COMMISSION THÉMATIQUE

COMMISSION GESTION DES SERVICES URBAINS

Président : Pascal NOEL-RACINE
Direction référente : **DIRECTION TECHNIQUE**

Cadre référent : Stéphane MEUNIER
Assistante référente : Laëtitia HAUMONT
• services.techniques@cap-atlantique.fr

Mission légale : **Article L 2122-22 du CGCT**« Etudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Extrait article 27 du Règlement Intérieur :

« Les commissions thématiques définies à l'article 26 du règlement intérieur de CAP Atlantique sont l'instrument privilégié du fonctionnement institutionnel de la Communauté d'Agglomération par leur rôle de préparation des décisions institutionnelles, traduction de la volonté politique des élus, membres du Conseil Communautaire.

Elles sont garantes de la cohérence territoriale des actions de la Communauté d'Agglomération.

Leur saisine doit traduire la nécessité et l'utilité de la mobilisation des élus à chaque fois qu'un projet, un dossier, un sujet ou une question nécessitent un débat ou un arbitrage relatif à sa cohérence territoriale, à son opportunité ou à son bilan.

Le règlement intérieur leur assigne une feuille de route de début de mandat figurant en annexe.

Cette feuille de route fait l'objet d'un débat lors de l'une des premières séances de la commission. Le président de la commission peut ensuite organiser un tel débat à chaque fois qu'il le juge utile au cours du mandat. Si ce débat se traduit par des propositions d'évolution de la feuille de route, cette proposition doit faire l'objet d'un avis favorable du Bureau non délibératif avant de pouvoir être mise en œuvre, sans qu'il soit besoin de faire délibérer le Conseil Communautaire à ce sujet. »

Feuille de route :

- Accompagner et favoriser le développement économique et écologique des communes et la préservation de la santé publique grâce à l'amélioration des réseaux d'assainissement collectif des eaux usées et des systèmes d'assainissement non collectifs
- Prendre en charge la question de la gestion des eaux pluviales urbaines
- Contribuer à la sécurisation de l'alimentation en eau potable et à l'optimisation des économies de la ressource en eau
- Emettre des avis sur les schémas directeurs d'eaux pluviales du point de vue de la prévention des inondations
- Prendre en charge l'organisation des collectes, traitements et valorisations des déchets
- Organiser l'action communautaire de collecte, traitement, valorisation ou élimination des algues vertes
- Contribuer à l'amoindrissement de la production de déchets par des actions adéquates.

Assérac
Batz-sur-Mer
Camoël
Férel
Guérande
Herbignac
La Baule-Escoublac
La Turballe
Le Croisic
Le Pouliguen
Mesquer
Pénestin
Piriac-sur-Mer
Saint-Lyphard
Saint-Molf

Composition : 19 membres titulaires

Titulaires	Suppléants	Communes
LE CARFF Patrick	PERRAIS René	ASSERAC
GAUTRON Jeannette	FOURCADIER Bernard	BATZ-SUR-MER
HALGAND Jean-Hugues	DEPREUX Michèle	CAMOEL
DELAMARRE Pierre	FONMARTY Françoise	FEREL
GUIHENEUF Jacques GAULTIER Joseph	BOULO Laurent MACÉ Bernard	GUERANDE
NOEL-RACINE Pascal CADIET Michel		HERBIGNAC
SAMSON Claudine BOYE Anne		LA BAULE
BRANCHEREAU Jean-Pierre	CHABIN Stéphane	LA TURBALLE
BECCAVIN Marie-Paule	BOUCHER André	LE CROISIC
D'ESTEVE DE PRADEL Jacques	LAUNAY DIT CALAIS Anne-Marie	LE POULIGUEN
LINGER Yves	CHASSIER Gilles	MESQUER
LIZEUL Joseph	Michel BAUCHET	PENESTIN
CHAINAIS Paul		PIRIAC-SUR-MER
MORICEAU Daniel BODET Claude	ECHARDOUR Fabrice COUPRIE Eric	SAINT-LYPHARD
BREHAT Marc	FLOHIC Corinne	SAINT-MOLF

Assérac

Batz-sur-Mer

Camoël

Férel

Guérande

Herbignac

La Baule-Escoublac

La Turballe

Le Croisic

Le Pouliguen

Mesquer

Pénestin

Piriac-sur-Mer

Saint-Lyphard

Saint-Molf